



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

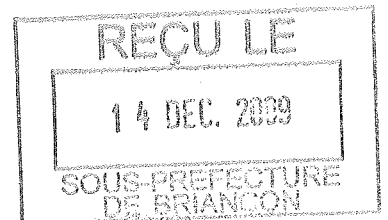
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

8 décembre 2009

Le 8 décembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 2 décembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de pouvoir : 3 (jusqu'à la délibération n° 2009-140)  
4 (à partir de la délibération n° 2009-141)



Mme Corine MEYER est nommée secrétaire de séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Commune de Briançon :** M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO (*jusqu'à la délibération n° 159*) - Mme Marie MARCHELLO (*représentant M. Raymond CIRIO à partir de la délibération n° 160*) – M. Yvon AIGUIER (*représentant M. Alain NICOLOSO*) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (*à partir de la délibération n° 2009-140*) – M. Christian FERRUS (*représentant M. Philippe SEZANNE*).

**Commune de Cervières :** M. Marc FAURE-BRAC (*à partir de la délibération n° 2009-138*)

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (*représentant Mme Béatrice KOEKKOEK*)

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE (*jusqu'à la délibération n° 2009-140*) – M. Marc FORNESI.

**Commune de Névache :** M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (*représentant M. Philippe STOCKLI*) – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Xavier CRET.

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :** M. Thierry DUCURTIL à M. Henry RAOUX  
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET  
M. Christian BREMOND à Brigitte BOREL  
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (*à partir de la délibération n° 2009-141*)

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

# DELIBERATION N° 2009-146 DU 8 DECEMBRE 2009

Rapporteur : M. Le Président

## OBJET : ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Assainissement – travaux assainissement – demande de subvention

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu* l'arrêté préfectoral n° 2004-121-12 du 30 avril 2004 portant définition des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais en matière d'assainissement

*Vu* le contrat de concession, approuvé par délibération en date du 29 mars 2006, qui laisse à la charge de la Communauté de Communes du Briançonnais les extensions de réseau sur son territoire et qui définit les obligations du Concessionnaire en terme de réhabilitation de réseaux qu'à partir de juillet 2008,

*Considérant* la nécessité de créer des extensions de réseaux afin de permettre le développement des nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation dans les PLU et POS des communes membres,

*Considérant* la nécessité de déplacer des réseaux actuellement situé en domaine privé,

*Considérant* la nécessité de réaliser des réhabilitations de réseaux en plus de celles prévues dans le

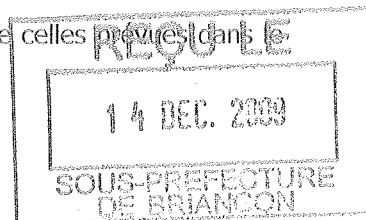
*Considérant* le programme de travaux assainissement 2010,

*Vu* l'avis favorable du Bureau en date 30 novembre 2009,

*Vu* l'avis favorable de la Commission Environnement et Développement Durable en date du 1 décembre 2009,

*Vu* l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

*Vu* le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,



### DÉLIBÈRE

- Autorise Monsieur le Président à demander les subventions au meilleur taux auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et du Conseil Régional,
- Autorise le Département à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes du Briançonnais, Maître d'Ouvrage, les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à les lui reverser,
- Sollicite auprès des différents financeurs l'autorisation dérogatoire de débiter les opérations avant l'instruction de la demande de financement afin de permettre la réalisation des travaux dans les meilleurs délais,

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 11 DEC. 2009

Date affichage : 15 DEC. 2009